

La lettre du SISCODIPE

Bulletin d'information



Septembre 2007 – n°16

L'édito

C'est la rentrée ! Une rentrée au SISCODIPE qui se fait dans le changement et la continuité !

Le changement, car les règles d'instruction, d'octroi et de liquidation des subventions d'effacement ont été modifiées.

Le Comité a dû, pour la première fois, proposer des critères pour sélectionner des opérations. Cela démontre tout le dynamisme que mettent les communes pour l'amélioration de leur environnement. Cela démontre aussi que l'aide d'EDF (305.000,- € par an) n'est plus suffisante.

La continuité, car la nouvelle convention d'effacement signée avec EDF pour 3 ans, ne modifie pas substantiellement les accords d'origine...

Mais le SISCODIPE est par contre très satisfait des relations privilégiées qu'ont ses administratifs avec leurs correspondants à EDF : Mme Philippe et M. Baily... C'est un vrai confort de travailler avec des agents volontaires, compétents, ayant un vrai sens du service public.

Merci à eux.

Bonne rentrée à Toutes et à Tous.

*François Albane
Président*

En bref

Vous pouvez obtenir le schéma d'instruction et de gestion des subventions d'effacement de réseaux en vous adressant au secrétariat du SISCODIPE.

Tél : 03-82-82-25-74.

Calendrier

Prochaines réunions du Comité :

➤ 13 décembre 2007

➤ 8 février 2008

L'actu

EDF refuse toujours d'entretenir les transformateurs ?

Depuis plusieurs mois, le Siscodipe insiste auprès d'EDF sur son implication pour l'entretien esthétique des transformateurs. De toute évidence, les positions sont diamétralement opposées !

EDF refuse toujours de s'investir dans la remise en peinture des postes de transformation et préfère laisser des postes se dégrader et subir les attaques du temps et des tagueurs... Une bataille de juristes semble s'engager et devoir durer plusieurs mois.

Les enjeux financiers sont minimes, mais la rigueur administrative d'EDF résiste aux irréductibles « gaulois » du Siscodipe ! Affaire à suivre...

EDF s'engage sur la solidarité

La solidarité en faveur des clients démunis fait partie des priorités d'E.D.F.

L'entreprise participe, avec les pouvoirs publics et les organismes sociaux, au financement du Fonds Solidarité Energie, qui aide les clients ayant des difficultés à payer leur facture.

Comment ça marche ?

Quand un usager a des difficultés à payer sa facture d'électricité, il prend contact avec son agence EDF-GDF Services pour rechercher un mode de règlement adapté à sa situation.

Si aucun accord n'est trouvé, il peut demander une prise en charge partielle de sa facture par le Fonds de Solidarité Energie, par l'intermédiaire des services sociaux. Cette aide est accordée en fonction des ressources de la famille et de la composition du foyer. Les fonds sont gérés par les départements et les services sociaux.

En attendant d'avoir la réponse, EDF-GDF Services maintient sa fourniture d'énergie à 3.000 Watts. C'est le Service Maintien d'énergie.

Le tarif de première Nécessité

Ce tarif permet aux personnes dont le quotient social est inférieur ou égal à 460 € par an, de bénéficier d'une réduction sur leur facture d'électricité accordée pour un an.

Cette réduction concerne les abonnements de 3 à 9 kw et s'applique sur une tranche de consommation de 100 kw par mois. Elle est de 30, 40 ou 50 % en fonction de la composition de la famille.

Pour tout renseignement, appeler le numéro vert gratuit du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

N° vert : 0 800 333 123

Effacement des réseaux : du nouveau pour 2007/2009

Dans le cadre du programme d'effacement 2007/2009, et face à la montée en puissance du nombre de dossiers pouvant être subventionnés par le SISCODIPE, il a été nécessaire de revoir fondamentalement la procédure d'instruction, d'octroi et de versement des subventions.

Rappelons tout d'abord qu'il s'agit des dossiers de mise en technique discrète (enfouissement, mise en façade, ...) du réseau Basse-Tension, ce qui exclut bien entendu l'éclairage public.

Deux types de subventions

En effet, il s'agit de ne pas confondre les subventions d'effacement de réseaux Basse-Tension qui font l'objet d'un dossier technique préalable et les subventions dites « R2 » qui sont instruites sur présentation des dépenses réalisées en « n - 2 », non seulement les travaux d'effacement de réseaux BT, mais aussi l'éclairage public, les illuminations, ...

**Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal de Suivi
de la Concession de Distribution Publique d'Electricité Pays des Trois Frontières**

**SISCODIPE: Mairie de Thionville - BP 30352 - 57125 THIONVILLE
Téléphone 03 82 53 15 61 - Fax 03 82 54 45 92**